© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Promotion des drogues dans les jeux en lignes ?

Par Profil supprimé Postée le 29/06/2014 20:42

Bonjour

Etant un habitué des jeux "en ligne" multijoueur, il m'arrive parfois de tomber sur des jeux ou les personnages (Et non les joueur) usent de drogues. Par exemple, de trouver dans le jeu un endroit ou sont vendues de maniere fictives des drogues (et je précise, uniquement dans le jeu).

Cette pratique est elle condamnable selon la loi sur la "Provocation à l'usage" ?

Et si oui, ces condamnations peuvent elles s'appliquer aux joueurs dont les avatars ont "joué aux drogues" ?

Merci d'avance

Mise en ligne le 01/07/2014

Bonjour,

"La provocation à l’usage ou au trafic" tout comme la "présentation sous un jour favorable" sont des incriminations qui restent vagues et donc sujettes à interprétation. C’est l’appréciation de l’intention de l’auteur qui semble déterminante dans la jurisprudence. Cette appréciation doit reposer sur des faits et c’est pourquoi la forme et le contexte sont importants.

Dans le cas des jeux vidéos, le système de classification par âge PEGI (Pan-European Game Information, système européen d’information sur les jeux) permet d’informer les joueurs (mais aussi leurs parents) au moyen d’un système unique désormais utilisé dans la plupart des pays d’Europe.

Les pictogrammes PEGI apparaissent sur le devant et au dos de l’emballage et indiquent l’une des classes d’âge suivantes : 3, 7, 12, 16 et 18. Ils donnent une indication fiable du caractère adapté du contenu du jeu en termes de protection des mineurs. De plus, les pictogrammes supplémentaires apparaissant au dos de l’emballage indiquent les principaux motifs pour lesquels un jeu s'est vu attribuer une classification par âge particulière. Ces pictogrammes sont au nombre de huit : violence, langage grossier, peur, drogue, sexe, discrimination, jeux de hasard et jeux en ligne avec d’autres personnes.

En clair et pour répondre à votre question, même si le contenu de certains jeux peut être discutable, cette pratique n’est pas pour autant condamnable au regard de la loi, puisque, pour qu’un jeu soit édité et distribué il doit répondre aux critères de classification et en porter mention sur son emballage, comme expliqué ci-dessus. Par extension, un joueur ne peut pas être condamné non plus pour jouer à ce type de jeu, quel que soit le comportement du personnage qu’il incarne dans le jeu.

Cordialement.